

## RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les cinq domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification y associant de fait les compétences requises et les activités réalisables.

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique.

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

### Définition du métier

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

### Définitions des soins à réaliser par l'auxiliaire de puériculture

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

#### *1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »*

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas

sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

## 2. *Les soins aigus*

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

## **Les domaines d'activités**

Le domaine d'activités 1 (DA1) : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2) : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3) : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5) : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

## **Activités détaillées**

### **DA 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités**

*1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.*

1. Recueil et analyse des informations relatives aux habitudes de vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et son entourage et adaptation du soin
2. Evaluation de l'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de l'enfant et adaptation du soin
3. Ajustement en temps réel de son intervention au regard de cette évaluation
4. Mise en œuvre de soins d'hygiène et de confort relevant de la vie quotidienne et de soins en lien avec les différentes fonctions pour un accompagnement personnalisé contribuant à la bien-être de l'enfant
5. Mise en œuvre des activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'un enfant ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de l'enfant
6. Mobilisation des ressources de l'enfant dans les activités réalisées
7. Adaptation de l'accompagnement pour développer et maintenir les acquis de l'enfant en collaboration avec l'infirmier et les autres professionnels, les aidants
8. Adaptation de la communication avec l'enfant, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation

9. Accompagnement des aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

*1 bis – Mise en œuvre d’activités d’éveil, de loisirs, d’éducation et d’accompagnement à la vie sociale adaptées à l’enfant ou au groupe.*

1. Identification des besoins relatifs aux activités d’éveil, de loisirs, d’éducation et d’accompagnement spécifiques à l’enfant en tenant compte de ses particularités notamment son évolution psychomotrice
2. Elaboration d’activités dédiées pour un enfant ou un groupe d’enfants
3. Réalisation des activités et ajustement en situation des activités planifiées

*2 – Identification des risques lors de l’accompagnement de l’enfant et mise en œuvre d’actions de prévention adéquates.*

1. Identification des signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmission des informations en regard
2. Identification des situations à risques et des risques de maltraitance et transmission
3. Propositions de mesures de prévention dans son champ d’intervention et dans le cadre d’une coopération pluriprofessionnelle

**DA 2 – Appréciation de l’état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l’infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques**

*3 – Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé.*

1. Recherche et analyse des informations pertinentes et utiles permettant l’identification de l’état général de la personne et l’adaptation de sa prise en charge
2. Identification des signes permettant d’apprécier les changements de l’état clinique de la personne à partir des observations et des informations recueillies
3. Évaluation de la douleur, mesure des paramètres vitaux et surveillance des données en utilisant les outils adaptés et en respectant les règles de bonnes pratiques
4. Analyse de l’état clinique d’une personne par la mise en œuvre du raisonnement clinique
5. Transmission des informations utiles et nécessaires à l’adaptation de la prise en soins de la personne par l’équipe pluriprofessionnelle
6. Identification et transmission de l’urgence d’une situation

*4 – Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques.*

1. Recherche des informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyse des informations recueillies et priorisation des activités de soin dans son champ de compétences
3. Identification et application des règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins réalisés en collaboration
4. Organisation de l’activité de soin et adaptation des modalités pour sa réalisation en fonction de l’état clinique et de la situation de la personne
5. Mise en œuvre de soins personnalisés en collaboration avec l’infirmier et en lien avec l’équipe pluriprofessionnelle à partir de l’évaluation de la situation

6. Explication du soin réalisé, de son objectif et du (des) geste (s) de manière adaptée à la situation
7. Evaluation de la qualité du soin réalisé et réajustement de son intervention

#### *5 – Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de manutention.*

1. Identification des capacités de la personne à effectuer un déplacement
2. Guidage de la personne dans ses déplacements et proposition de l'équipement ou de l'aide humaine le plus approprié pour pallier aux incapacités
3. Sécurisation de l'espace d'intervention
4. Utilisation des dispositifs d'aide à la mobilisation et à la manutention dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
5. Repérage des situations à risque, signalement et mise en œuvre de mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Prise en compte de la personne et de ces spécificités lors de son installation

### **DA 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

#### *6 – Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage.*

1. Accueil, écoute de la personne et de son entourage
2. Réalisation de soins relationnels en adaptant sa communication aux publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
3. Transmission d'informations pertinentes à la personne et à son entourage dans le respect de la réglementation, en collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluriprofessionnelle
4. Conseils à la personne et à son entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
5. Ecoute de la personne dans l'expression de ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, pratique de la reformulation et adaptation du soin
6. Explications pratiques lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

#### *7 – Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels*

1. Transmission d'informations aux apprenants et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Recueil des besoins d'apprentissage de l'apprenant et des attendus de sa formation
3. Accompagnement et encadrement des personnes en formation
4. Observation, évaluation et demande d'ajustement si besoin des activités réalisées par l'apprenant
5. Utilisation des outils de suivi des acquisitions de compétences et évaluation des acquisitions en collaboration avec l'apprenant et l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle
6. Explication, organisation et accompagnement des apprentissages

### **DA 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention**

#### *8 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités, au lieu et aux situations d'intervention gestion des risques*

1. Identification et choix du matériel et des produits appropriés, dont l'utilisation respecte les règles de bonnes pratiques
2. Utilisation des techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Application des principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à la prévention des infections et leur transmission
4. Identification et respect des circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Identification et respect des circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Interventions en matière d'entretien des locaux et des matériels liés aux soins adaptées au lieu d'exercice

*9 – Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.*

1. Evaluation de l'efficacité des opérations réalisées, identification de toute anomalie et réajustement dans le cadre de ses compétences
2. Repérage des anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et transmission
3. Vérification du bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins
4. Repérage des dysfonctionnements et signalement

**DA 5 – Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités**

*10 – Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.*

1. Recherche, recueil et hiérarchisation des informations nécessaires à la prise en charge personnalisée dans le cadre du projet de soins
2. Transcription et transmission des observations et des données recueillies
3. Analyse des situations, transmission des informations pertinentes et proposition d'actions dans le cadre d'un projet de soins ou de vie construit en équipe pluriprofessionnelle

*11 – Organisation de son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en garantissant la qualité et gestion des risques.*

1. Interventions dans son champ de compétences en interagissant avec les différents acteurs
2. Planification, organisation et ajustement de ses activités en interaction avec l'équipe dans un contexte de changements prévisibles ou non prévisibles
3. Interventions contribuant à la mise en œuvre des différents projets
4. Observation des écarts entre les recommandations de bonnes pratiques et les pratiques et participation active à la démarche qualité / gestion des risques de la structure